

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

### Demande de Travaux - Création/Réhabilitation d'un assainissement non collectif

#### Réservé à l'administration

Commune de : .....

N° d'enregistrement : ..... Date réception du dossier : .....

#### Propriétaire

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

Tél. ....

#### Adresse du terrain

Commune : ..... Lieu-dit : .....

Section et Parcelle(s) : .....

#### Réalisation du projet d'assainissement (si différent du propriétaire)

Société/nom concepteur : .....

Adresse : .....

Responsable du chantier : ..... Tél. ....

#### Nature du projet

- ☐ **Installation liée à une construction neuve avec permis de construire**      ☐ **Réhabilitation de l'existant**
- ☐ avec permis de construire
- ☐ sans permis de construire

#### Pièces à fournir

- ☐ **1 - Un plan de situation**, carte IGN 1/25000
- ☐ **2 - Un plan de masse** du dispositif au 1/200 ou 1/500, en indiquant :
- ☐ **a-** l'emplacement du pré-traitement (*fosse toutes eaux, pré-filtre, bac dégraisseur, regard de contrôle*) et la distance par rapport à votre habitation
  - ☐ **b-** l'emplacement de la ventilation de votre fosse
  - ☐ **c-** le tracé des canalisations évacuant les eaux usées de l'habitation et le tracé exact des voies d'accès au garage - parking
  - ☐ **d-** la topographie du terrain, en indiquant par une flèche, la pente générale
  - ☐ **e-** l'emplacement du traitement (*tranchées, filtre à sable...*) en notant les distances par rapport à votre habitation, aux limites séparatives de propriétés
  - ☐ **f-** les arbres et la végétation, les surfaces imperméables
  - ☐ **g-** les bâtiments annexes ou en projet (*garages, piscines*), l'utilisation d'un chauffage de type « géothermie »
  - ☐ **h-** indiquez nous l'éventuelle présence de puits dans un rayon de 35 mètres, mesurez cette distance à partir de votre système d'infiltration
  - ☐ **i-** la présence de mare, étang, zone humide, fossé
- ☐ **3 - Profil hydraulique** de la filière indiquant les côtes par rapport au terrain naturel et fini
- ☐ **4 - Si vous faites appel à un bureau d'études privé**, la copie du rapport

## A - CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Type de locaux : ☐ habitation ☐ autre (préciser) : .....

Résidence : ☐ principale ☐ secondaire Alimentation en eau potable : ☐ adduction publique ☐ alimentation privée

Nombre d'utilisateurs : ..... Nombre de chambres : ..... Nombre de pièces principales au total : .....

## B - CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

### TERRAIN

Superficie totale du terrain : .....

Type d'occupation du terrain : ..... (pré, friche, culture, surface revêtue, bois, pelouse...)

Pente générale du terrain : ☐ <2% ☐ 2 à 8 % ☐ 8 à 15 % ☐ >15 %

### EAU SOUTERRAINE

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur : ☐ oui ☐ non

Présence de puits, sources ou captages dans un rayon de moins de 35 mètres du système de traitement : ☐ oui ☐ non

Si oui, destiné à la consommation humaine ? ☐ oui ☐ non

Distance par rapport au dispositif de traitement : .....

### DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

☐ réseaux de surface (fossé, caniveaux,...) ☐ infiltration sur la parcelle (écoulement libre, puits infiltration...)

☐ rétention (cuve, mare) ☐ autre (préciser) : .....

**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.**

### LES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE TERRAIN

Une étude de sol a-t-elle été réalisée par un bureau d'étude ? ☐ oui ☐ non

Une étude de définition de filière d'assainissement a-t-elle été réalisée ? ☐ oui ☐ non

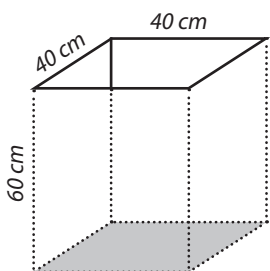
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Si non, compléter ci-dessous l'encadré de description du sol en renseignant les résultats des tests d'infiltrations simplifiés. (Méthodologie des tests décrite ci-dessous)

### DESCRIPTION DU SOL

En matière d'assainissement non collectif, le choix de la filière de traitement à mettre en place est fonction de l'aptitude du sol à recevoir et infiltrer les eaux usées. Nous vous proposons de réaliser une petite étude, en vous accompagnant pas à pas, afin de découvrir votre sol.

**Vous pouvez ainsi creuser au minimum 3 trous dans la zone où vous souhaitez implanter votre assainissement, de 40 cm x 40 cm de côté et d'au moins 60 cm de profondeur.** Au cours de cette phase, décrivez votre sol, indiquez par exemple la couleur de la terre, notez la présence éventuelle de tâches d'argile.



### NATURE DU SOL

Observations : .....

.....

.....

.....

.....

.....

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Date de réalisation des tests : .....

Conditions météo des 2 derniers jours :

☐ Sec ☐ Humide  
☐ Pluie ☐ Forte pluie

Végétation dominante

☐ Jonc ☐ Bruyère  
☐ Autre

Ruisseau, étang proche

☐ Non ☐ Oui

Affleurement de roche

☐ Non ☐ Oui

### TEST DE PERMÉABILITÉ SIMPLIFIÉ

#### Méthodologie

Les trous que vous aurez réalisés ci-avant sont à remplir d'eau claire afin de mesurer la vitesse à laquelle le terrain absorbe l'eau. Il est nécessaire au préalable de saturer d'eau le sol.

Ainsi, à partir des 3 trous de 40 cm par 40 cm et de 60 cm de profondeur à l'emplacement envisagé du futur traitement :

**1-Ajouter et maintenir un niveau d'eau dans chaque trou à plus de 20 cm au-dessus du fond pendant 4 heures,**

**2-Une fois l'eau totalement absorbée, mettre 10 litres d'eau dans chaque trou et chronométrer le temps d'infiltration.**

**3-Reporter enfin les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous (en heures ou minutes)**

| TEMPS D'INFILTRATION |  |
|----------------------|--|
| TEST 1               |  |
| TEST 2               |  |
| TEST 3               |  |

## C - DÉFINITION DE LA FILIÈRE

**Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'oeuvre NE SONT PAS de la responsabilité du SPANC.**

### PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

**Les eaux ménagères (cuisine & salle de bain) et les eaux vannes (WC) sont-elles traitées ensemble ?** ☐ oui ☐ non

☐ **Fosse toutes eaux :** volume : .....

☐ **Pré-filtre décolloïdeur** (fortement recommandé) : ☐ oui ☐ non

☐ indépendant, volume : ..... ☐ intégré à la fosse

☐ **Bac à graisse** (obligatoire si sortie eaux cuisines est à + 10 m fosse) ☐ oui ☐ non

☐ cuisine seule raccordée (200 l) ☐ cuisine + salle d'eau raccordées (500l)

Volume retenu : .....

☐ **Autre** (chasse à auget...) : .....

☐ **La ventilation** est-elle prévue **au dessus** des locaux d'habitation (obligatoire) ? ☐ oui ☐ non

Diamètre ventilation : .....

Un extracteur est-il prévu ? ☐ oui ☐ non

### TRAITEMENT DES EAUX PRÉ-TRAITÉES

☐ **Tranchées d'épandage :** ☐ épandage sur terrain plat ☐ épandage sur sol en pente (>5%)

Linéaire global : ..... Nombre de tranchées : .....

Longueur unitaire des tranchées : .....

☐ **Filtre à sable vertical non drainé :** Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

☐ **Filtre à sable vertical drainé \* :** Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

☐ **Tertre d'infiltration** (en zone inondable ou rochers) \* : Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

☐ **Toilettes sèches**

☐ **Autres filières agréées** (filière compacte, microstation) \*

Modèle : ..... Nbre EH : ..... Fabricant : .....

N° Agrément : .....

### POSTE DE RELEVAGE

☐ **Avec un poste de relevage :** ☐ oui ☐ non

☐ de l'habitation vers le prétraitement

☐ du prétraitement vers le traitement

☐ du traitement vers l'exutoire

### EXUTOIRE DES EAUX TRAITÉES (pour filières marquées d'une \*)

☐ **Tranchées de dispersion :** linéaire et nbre tranchées : .....

☐ **Fossé : Prop. / Gestionnaire :** ..... (Autorisation écrite du gestionnaire à fournir)

☐ **Autre** (aire de dispersion...) : .....

## D - ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage :

1. **à respecter les règles techniques** de réalisation du système (Arrêté du 7 mars 2012 et du DTU 64.1),
2. **à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable** sur le projet et conformément au projet accepté,
3. **à réaliser les travaux dans un délai maximal de 2 ans** à compter de la réception de l'avis favorable délivré par le service,
4. **à avertir le service du SPANC 48 H minimum avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif, à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité.** Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de mise en service pour son installation d'assainissement autonome,
5. **à régler les frais de dossier :**
  - Réhabilitation de l'existant suite à un diagnostic datant de moins d'un an, et hors cadre de vente :  
→ **130 €** (une seule fois pour les 2 phases : conception du projet / réalisation des travaux)
  - Construction neuve ou réhabilitation de l'existant :  
→ **260 €** (facturation en 2 fois : 130 € à la conception et 130 € à la réalisation)
  - Construction neuve ou réhabilitation de l'existant avec étude de sol réalisée par un bureau d'étude :  
→ **200 €** (facturation en 2 fois : 70 € à la conception et 130 € à la réalisation)

Fait à ..... Le .....

Signature du propriétaire,

## E - AVIS DU SERVICE

### ☐ Avis favorable

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

### ☐ Avis défavorable

La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

### ☐ Avis favorable avec réserves

Commentaires

Fait à ..... Le .....

Le Président du SPANC

Christian DESROCHE

La Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées pour l'instruction des demandes de Travaux - Création/Réhabilitation d'un assainissement non collectif et la gestion des factures. La base légale du traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public. Les données ne seront conservées que pendant le temps nécessaire à l'exécution des missions de la Communauté de communes. Les données collectées seront communiquées aux destinataires légalement habilités à savoir aux agents du SPANC, aux Mairies de la communauté de communes concernées, aux élus en charge du service et aux entreprises en charge des travaux.

Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement à l'adresse : [spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr), ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : [dpo@datavigiprotection.fr](mailto:dpo@datavigiprotection.fr). Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

